

tée qui lui est généralement donnée? Sans doute, il serait téméraire de nier l'érection, pendant le règne d'Auguste, de l'autel si bien désigné par Strabon; mais, ne le serait-il pas davantage d'attribuer à cet autel, du vivant de l'Empereur, un sacerdoce particulier, ainsi qu'un rituel et des jeux publics, œuvre de Tibère, suivant Tacite, et ne semble-t-il pas certain, au contraire, que le culte du Condate, dans ce laps de temps, était aux mains de prêtres gaulois exerçant en vertu d'un droit de sacrifice, et comme ministres d'un établissement religieux antérieur?

Le collège de ces ministres du nêmet ararique avait à sa tête, comme tous les collèges des nêmet et des médiolans, un chef ou premier druide (1), *vercundaricobius*; précisément le titre de C. Julius au 137^e épitôme de Tite-Live. J'écris *vercundaricobius*, mettant *cobius* à la place de *dubius*. L'élément suffixe *dubius*, quoique rare dans les noms propres gaulois, appartient réellement au celtique, où il signifie « noir », mais son apposition à *vercundar* est l'effet d'une erreur. Observant, dans le texte de Tite-Live, ce nom de dignité *vercundaricobius*, dont il ignorait la signification, Florus, le rédacteur des Épitomes, en a fait, conformément à l'usage romain, un cognomen; et, comme la narration de l'historien latin, qu'il avait sous les yeux, mettait un prêtre en scène, il a glissé dans la rédaction de l'épitôme, pour la rendre intelligible, le mot *sacerdos*; puis il aura écrit fautivement, ou quelque copiste, *dubius*.

En définitive, les variantes de ce vocable, étranger au grec et au latin, sont aussi diverses que nombreuses. Les seuls Ms. cités par le Tite-Live de Gronovius présentent : *Verecunda Rudibrio*

qui de nomine Augusti, fastis additi, Augustales vocarentur. » (Tacit., *Annal.*, l. xv). — « Idem annus, novas cærimonias accepit, addito sodalium Augustalium sacerdotio, ut quondam T. Tatius, retinendis Sabinarum sacris, sodales Tatios instituerat; sorte ducti e primoribus civitatis unus et viginti. » (Id., *ibid.*, l. xv).

(1) « Il n'y a pas un seul corps druidique et un seul archidruide... chacune des grandes régions habitées par les Gaulois a son *clergé*, de même que son centre religieux et politique. » (H. Martin, *Ouvr. cit.*, p. 897).